Dixième année — N° 360 | On s'abonne au Bureau du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste | SAMEDI 6 NOVEMBRE 1915

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centime
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.
La directrice reçoit le mercredi après-midi de 3 à 6 heures.

Lois d'exception

Un article intitulé « Les autres petits indésirés » paru dans « La Française » du 23 octobre, rappelle incidemment que le Comité du Conseil National des Femmes Françaises avait protesté contre l'assimilation des femmes aux enfants à propos des mesures projetées pour interdire la vente de l'alcool aux uns et aux autres.

La protestation étant tout d'abord venue de moi, je crois utile de donner ici quelques éclaircissements sur la raison de principe de mon objection, et je commencerai par faire remarquer que lorsque j'ai protesté, la question de défendre l'achat d'alcool n'était pas posée pour les mobilisés, mais pour les femmes et enfants seulement, autrement toutes mes objections seraient tombées.

Je suis de ceux qui ont poursuivi activement la lutte anti-alcoolique depuis plus de trente ans et qui l'ont commencée à une époque où ceux qui signalaient le danger étaient taxés d'exagérés et de pessimistes. Aujourd'hui que tout le monde est d'accord sur les progrès effrayants du mal, il va sans dire que je ne suis pas moins profondément persuadée qu'autrefois de la nécessité de lutter par tous les moyens contre le fléau et je crois qu'en particulier les femmes doivent apporter à la lutte un concours encore beaucoup plus actif que par le passé.

N'oublions pas cependant que chaque question doit être examinée sous toutes ses faces et rappelons-nous que si nous sommes toutes des ennemies de l'alcool, nous avons comme féministes et suffragistes des causes multiples à défendre.

L'un de nos devoirs, important à mon avis, est de ne pas admettre en principe de lois d'exceptions en ce qui concerne les femmes, car ce sont des lois d'exception, l'habitude trop facilement acceptée par nous d'un traitement différent pour l'homme et pour la femme qui ont amené peu à peu la situation d'infériorité dans laquelle la femme se débat et contre laquelle nous luttons.

Ce sont les lois d'exception qui permettent à la police d'emprisonner *sans jugement* une femme de mauvaise conduite, tandis que l'homme de mauvaise conduite ne court aucun danger de répression. Je ne devrais même en ce cas pas dire loi, car la loi n'existe pas, mais la police des mœurs s'arroge des droits qu'elle ne possède pas et qu'une tolérance coupable lui concède seule.

Comme résultat, la morale n'y gagne rien, mais la femme est mise hors la loi par le seul fait de son sexe. Nous ne devrons jamais cesser de protester contre de pareilles injustices.

Ce sont des lois d'exception, l'acceptation de différences de traitement entre l'homme et la femme qui sont à la base de toutes les injustices du code par égard à la femme, consacrant de véritables crimes que nous nous efforçons péniblement de faire réformer une à une, et combien lentement ! Veillons donc avec un soin jaloux à ce que de nouvelles injustices n'acquièrent pas droit de cité. Qui dit lois d'exception dit punition pour l'un, mais non pour l'autre, punition pour la femme qui boit et non pour l'homme qui commet la même faute. Certes, la femme alcolique nous fait une horreur profonde, mais en principe, les suffragistes qui demandent l'égalité de l'homme et de la femme devant la loi doivent se méfier instinctivement comme du feu de toute loi qui assimile la femme à l'enfant et tend à la faire considérer comme une mineure incapable de se conduire.

Il ne s'agit donc pas ici de petites susceptibilités féminines, comme certaines personnes ont semblé le croire, il s'agit pour les suffragistes, ou plutôt pour tous ceux qui s'intéressent passionnément à l'amélioration du sort de la femme, de repousser, en toute occasion, le danger, vrai principe de lois d'exceptions en ce qui concerne les femmes, parce que nous savons où elles conduisent.

De même les lois de soi-disant protection des femmes ne doivent être acceptées qu'avec une prudence infinie et après mûr examen des inconvénients qu'elles peuvent cacher. La protection est en effet plus souvent une entrave qu'une aide véritable pour la femme qui doit gagner sa vie, et les bonnes intentions des législateurs n'atteignent pas toujours leur but. Mettez la femme partout sur le même pied que l'homme, donnez-lui les mêmes avantages et laissez-lui combattre les mêmes difficultés, elle s'en tirera généralement mieux qu'avec toutes les lois protectrices qui sont des lois d'exception.

Notre principe fondamental une fois posé, et la raison de notre première objection bien établie, il va sans dire que nous n'avons pas pour devise que tout doit périr sauf les principes, et que nous admettons parfaitement dans certains cas urgents la nécessité d'accepter quelques dérogations *temporaires* à notre règle.

L'alcoolisme des femmes qui s'est si tristement accru depuis la guerre, est une des occasions qui nécessitent de rigoureuses lois exceptionnelles, et le relâchement des mœurs qui accompagne toujours et partout l'alcoolisme masculin ou féminin, et qui n'est une nouveauté pour personne, est une raison de plus pour que nous luttions de toutes nos forces contre le mortel fléau.

Les plus suffragistes d'entre nous seront donc toutes d'accord pour accepter les nouvelles lois, mais avec une restriction cependant, c'est que nous demandons que ce soit des lois temporaires, des lois de guerre ou de transition qui seront modifiées lorsque l'équilibre de la vie normale sera rétabli et que le besoin ne s'en fera plus sentir.

Nous sommes heureuses et même fières de servir d'exemple, car les femmes sont de ce fait reconnues comme moins contaminées que les hommes et plus facilement guérissables du vice ignoble de l'alcoolisme. Nous espérons être le premier barreau de l'échelle ascendante qui devra aboutir à la suppression complète de la vente de l'alcool au détail.

Après la défense faite aux femmes, nous aurons plus de chance d'obtenir la même défense pour les hommes, même non mobilisés.

Hélas, dans les pays de bouilleurs de cru, ce n'est pas chez le débitant, mais à la maison que les femmes s'alcoolisent aussi bien que les hommes, avec le charmant « alcool familial » dont aucune loi ne peut surveiller efficacement la production. Tant qu'il sera permis de fabriquer du poison à domicile, l'alcoolisme ne sera pas vaincu. Acceptons toujours la défense de s'empoisonner chez le débitant et espérons que le reste suivra. Il y va de l'existence même du pays.

DE WITT-SCHLUMBERGER,
Présidente de l'Union française pour le suffrage des femmes.

Lettre de l'arrière

Mérite Agricole. — Une promotion verte spéciale va s'abattre sur nos campagnes pour celles qui les ont cultivées depuis la guerre. C'est fort bien. Quelques mètres de ruban ne sauraient être mieux placés. Mais est-ce assez? Je ne le crois pas. Les décorations ont ceci de mauvais — lorsqu'elles sont méritées — qu'il semble qu'elles acquittent la dette de la société envers l'intéressé. « Tu as fait quelque chose de très bien, je te donne un diplôme, avec le droit de porter un nœud d'une certaine couleur et le préfet va t'embrasser. Et puis nous sommes quittes. »

Or, nous ne sommes pas quittes avec les agriculteurs, cette année, et on devrait se dire ceci chaque fois qu'on achète un chou-fleur, chaque fois qu'on caresse du regard, sur la table de famille le pain, le pain sacré.

Les boulangères qui le vendent et qui, quelquefois le font, les boulangères réclament leurs maris, à la faveur du roulement. Elles ont raison. Mais les agricultrices, elles, **sont trop** ; elles savent bien qu'on leur rirait au nez si elles émettaient semblable prétention ! Jacques Bonhomme, nul ne l'ignore, est indispensable aux tranchées, il est le plus fort et le plus grand des combattants. Mais le blé, **aussi** est indispensable. Comment ferait-on du pain sans blé ? Oui, il y a eu les permissions agricoles : une, deux, trois semaines, quelquefois répétées; mais les besognes quotidiennes ont toujours été aux épaules de la femme, avec les « coups de collier », moisson, battage, etc., en plus. Qui ne les a vues, ces êtres qui n'a admiré dans un silence fervent ces femmes des champs que l'aube ne trouvait pas au lit, et qui, le soir, besognaient encore à quelques unes de ces épuisantes et éternelles occupations féminines? Certaines mènent de vastes exploitations (trois cents hectares quelquefois). L'une me disait avec un beau sourire qu'il avait bien fallu qu'elle apprît à conduire son auto ! L'autre comptait combien d'emblavures on avait ajouté en froment cette année, et regardait la grange immense pleine à déborder, avec des yeux orgueilleux. Et les plus pauvres étaient vaillantes et infatigables. Au qu'elles ont été grandes Celles de la Terre, cette année !

C'est pourquoi, aux récompenses officielles, il faut joindre l'hommage **incessant de la gratitude nationale.**

Car, surtout, elles ont nourri le soldat. Et si la farine et le bœuf n'ont pas manqué aux « cuistots » des tranchées, cela vaut plus qu'un ruban, il me semble...

Odette Bussard.

Les Décrets contre l'Alcool

L'article de l'éminente présidente de « L'Union Française pour le suffrage des femmes » que l'on a lu plus haut, confirme l'adhésion des grandes sociétés féministes aux mesures gouvernementales réclamées d'abord par l'**Alarme** en octobre 1915, ensuite par maintes associations et toute la presse. Il établit, de plus, que l'hésitation première eut un malentendu pour cause car, dès le premier moment, les vœux de l'**Alarme** ont visé explicitement les **mobilisés, les femmes et les mineurs.**

Toutes les forces du pays vont donc se trouver d'accord pour soutenir l'application des décrets ministériels... dès qu'ils pourront être appliqués.

Nous n'en sommes point encore là... La réglementation concernant les mobilisés seule est un fait accompli. M. Millerand, en quittant le ministère de la guerre, a réparé sa longue négligence en publiant un décret imposant à la vente de l'alcool les restrictions suivantes :

Est interdite dans les cafés, cabarets estaminets et débits de boissons, la vente au détail des spiritueux aux mintaires de tous grades, ainsi qu'aux hommes appartenant à l'une des classes mobilisées et affectés, en exécution de l'article 6 de la loi du 17 août 1915, aux établissements, usines et exploitations travaillant pour la défense nationale.

Ne sont pas compris dans l'interdiction:

1° Le vin, la bière, le cidre, le poiré, l'hydromel;

2° Pourvu qu'ils ne titrent pas plus de 18°, les vins de liqueur et d'imitation, ainsi que les vins aromatisés préparés sans addition, macération ni distillation de substances contenant des essences;

3° Pourvu qu'elles ne titrent pas plus de 23°, les liqueurs sucrées préparées avec des fruits frais.

Il reste encore, après cela, évidemment trop de moyens aux soldats de s'alcooliser. Mais c'est un commencement formel de réalisation, pour lequel M. Millerand doit être remercié. Nous ne saurions douter que son successeur, le général Galliéni, qui le premier a interdit la vente de toutes les boissons spiritueuses aux soldats de l'arrière dans son domaine du camp retranché de Paris, accomplisse aussi bien le devoir qui lui incombe maintenant envers les mobilisés de tout pays.

Quant au décret de M. Malvy, ministre de l'Intérieur demeuré dans le nouveau cabinet, — concernant les civils et dont l'annonce a causé tant de joie au camp anti-alcoolique, il n'existe toujours qu'en perspective. Il va de soi que le fait d'en divulguer les dispositions à l'état de projet ouvrait le champ aux protestations et à la pression des intéressés. Et l'on ne manque point de voir dans ce procédé une nouvelle habileté du ministre qui, depuis de longs mois, n'a cessé de chercher à donner des espérances aux ennemis de l'alcool sans toutefois contrarier les amis du poison.

Il a remis, pour le moment, son projet à la discussion d'une commission de députés et de représentants du commerce des spiritueux. Chose étrange, les gens bien informés assurent que les députés choisis pour réaliser l'entente sont eux-mêmes des industriels ou commerçants en boissons alcooliques.

On peut donc craindre, non sans raison, une discussion aussi prolongée que cordiale, tandis que le public abusé croit déjà à la réalité présente du futur décret.

On se rappelle les mesures annoncées :

1° Interdiction permanente de la vente au détail des boissons spiritueuses aux femmes et aux mineurs au dessous de 18 ans;

2° Interdiction totale de la vente au détail des boissons spiritueuses jusqu'à midi.

Nous devons, naturellement croire que le projet de M. Malvy autorisait magnanimement comme le décret de M. Millerand, un large nombre de liquides alcooliques.

Et il est lamentable de penser que la complaisance ministérielle se prépare à de nouvelles concessions.

Il est lamentable de voir tant de tergiversations devant une alternative dont la solution est si claire : ou réduire momentanément les bénéfices d'un certain nombre de commerçants en leur retirant le droit de vendre des poisons, ou laisser empoisonner le peuple français.

On assure que la fameuse commission aboutira — tôt ou tard — à obtenir que la permission d'empoisonner les civils de 18 à 48 ans avec les apéritifs entre onze à midi soit rendue aux débitants. Mais on laisse espérer que l'interdiction visant les femmes et les mineurs sera maintenue. Espérons !

Jane Misme.

DÉFENSE DES TRAVAILLEUSES

Le rôle des Municipalités

Les exigences soudaines, qui ont appelé, depuis la guerre, les femmes dans toutes les voies du travail professionnel, ont fait comprendre que les conditions du travail féminin se rattachent à la question sociale. Jusqu'ici, les revendications du féminisme à ce sujet, restaient, pour beaucoup, une prétention subversive. On sait avec quelle peine fut amenée devant le Parlement la loi fixant un salaire minimum pour les ouvrières à domicile. Combien de temps la Chambre l'ayant votée, le Sénat l'eut-il retenue en période normale? Elle eut, sans doute, subi chez lui un de ces postulats qu'il inflige à toutes les lois d'intérêt féminin, et qui se comptent par dizaines d'années.

La guerre, en donnant au travail à domicile des femmes, une importance essentielle pour la défense nationale, en développant à outrance les nécessités de la production de ce travail, a poussé le Sénat à voter, avec une célérité inaccoutumée, la loi qui devait soustraire les indispensables productrices à une exploitation séculairement tolérée, et qui tout à coup paraissait dangereuse.

Reste l'application de cette loi. Elle ne se fera point sans de grandes peines. Toutes les autorités capables d'y aider comprendront-elles leur devoir?

La plus proche du public, celle qui est le mieux en état de veiller au train quotidien des choses semble, entre toutes désignée pour défendre les travailleuses. C'est la municipalité. Beaucoup de maires l'ont compris; et, à Lyon comme dans certaines commune de la banlieue de Paris — ailleurs aussi peut-être — toute une organisation municipale s'est créée soit pour assurer du travail aux femmes, soit pour en garantir la rémunération.

Bien que les maires des arrondissements parisiens soient, par la limitation de leurs pouvoirs, placés dans une situation inférieure à celle des autres maires de France et qui paralyse trop souvent leur initiative, quelques-uns ont su prendre, depuis la guerre, toutes les responsabilités qui moralement leur incombent. Au nombre de leurs premiers devoirs va se trouver désormais le soin de veiller au respect de la loi du minimum de salaire. Qu'ils ne s'illusionnent point. Ils rencontreront des difficultés et des dégoûts, comme toujours lorsqu'on veut faire son devoir; l'histoire suivante le prouve.

Dans un arrondissement de Paris où la mairie est vraiment « la maison commune » où de plus intelligent, le plus actif, le plus efficace souci de tous les besoins du moment n'a cessé de se manifester, un entrepreneur de grandes commandes militaires répandait ses bienfaits. C'est dire qu'ils distribuait, de préférence, aux femmes de cet arrondissement les effets à confectionner que l'intendance lui confiait. Or, le maire, récemment, s'avisa de réclamer que l'on ne permit point à certaines privilégiées d'emporter des voitures de commandes pour les repasser en troisième main à des prix notablement réduits. De plus, il demanda que le tarif des salaires, dont la loi récente impose l'affichage fut réellement affiché dans le local où le travail était distribué aux ouvrières. Enfin, il eut la témérité de s'apercevoir que, dans ce local, étaient entreposées des matières inflammables, alcool, acétone, etc.; et, là-dessus il prétendit que déclaration en fut faite à la Préfecture de police afin que en échange de l'autorisation administrative, les précautions nécessaires fussent imposées aux occupants. L'entrepreneur exploitait-il ses ouvrières? On ne sait. On pouvait le craindre car, auparavant, comme il ne payait que 0,05 centimes la confection d'un « masque » contre les gaz asphyxiants, on avait fini par obtenir que ce prix fut élevé à 0,10, puis à 0,15 centimes. Il y avait là un précédent justifiant suffisamment la nécessité de l'affichage des salaires.

Or, qu'arriva-t-il? L'entrepreneur ne renonça point à ses intermédiaires; il n'afficha point ses salaires; il ne déclara point ses explosifs; il déménagea son entreprise dans un autre arrondissement.

Et le maire défenseur des opprimées, vit venir à lui ses administrées en colère qui lui reprochèrent de les avoir privées de leur travail. Il n'est pas homme à se décourager pour si peu et il leur en a trouvé d'autre. Mais il est bon, il est indispensable que l'exemple soit cité.

Car la morale de cette aventure, c'est que les entrepreneurs peu disposés à se soumettre aux lois savent qu'ils le pourront dans certains arrondissements de Paris plus aisément qu'en d'autres. Nous n'accusons certes aucun magistrat municipal de complaisance. Mais la preuve est évidente que les intéressés comptent au moins sur des indifférences ou des inerties.

Comité Intersyndical

Nous avons signalé dans notre dernier numéro la formation et l'entrée en campagne d' « Un Comité intersyndical d'action contre l'exploitation de la femme », fondé par Mme Duchêne, présidente de la section du travail du Conseil National. Nous donnons aujourd'hui le texte de l'affiche et des tracts répandus par le Comité ainsi qu'une circulaire du Syndicat Général de la Chemiserie. Ces documents pourront, croyons-nous, être utiles aux personnes que la cause intéresse et peut-être en gagner de nouvelles.

TEXTE DE L'AFFICHE DU COMITE

Comité Intersyndical

Contre l'exploitation de la femme

Siège social: Bourse du Travail,
3, rue du Château-d'Eau
(Bureau 30 — 4 Etage)

Ouvrières!

En présence de la situation lamentable dans laquelle cette horrible guerre vous a plongées, alors que de terribles circonstances vous auront mises dans la dure nécessité de devenir des chefs de famille, avez-vous pensé, vous, les veuves, qu'il vous faudra, pour nourrir votre nichée, un salaire correspondant à celui qu'avait votre mari disparu dans l'effroyable tourmente?

Les patrons profitent de votre détresse pour avilir les salaires de moitié, et souvent plus, sous prétexte que vous êtes des femmes, et cependant vous avez droit à un

Salaire égal pour un travail égal

Et vous, jeunes filles, veuves avant la lettre, condamnées à un célibat forcé, ne pensez-vous pas qu'il est de toute justice, puisque vous remplacez les hommes dans différentes industries, **effectuant le même travail**, que vous devez avoir le **même salaire.**

Parce que d'abord, cela est équitable et qu'ensuite, vous avez les **mêmes besoins.**

Dans la lutte pour la vie
les salaires normaux sont indispensables

Songez donc à défendre vos salaires, vos droits à la vie par le **travail** et la **dignité**

Seules, vous ne pouvez rien! Groupées vous pouvez beaucoup.

Faites-vous inscrire au Syndicat de votre profession.

Pour tous renseignements, adressez-vous au Siège du **Comité intersyndical**, tous les jours, le matin, de 9 h. à midi, le soir, de 7 à 9 heures.

Placement gratuit au siège.

TEXTE DU TRACT DU COMITE

Aux Femmes!

Vous êtes maintenant chefs de famille et vous en avez toutes les charges, charges qui seront encore plus lourdes après la guerre. Par le salaire que vous avez actuellement, pouvez-vous faire face aux dures nécessités de la vie?

Non!

Vous devez donc songer, dès maintenant, à obtenir un salaire normal, c'est-à-dire la juste rémunération de votre travail. Partout où vous remplacez les hommes, votre revendication doit être:

A travail égal, salaire égal.

Seules vous ne pouvez rien, groupées, vous pouvez beaucoup; faites-vous inscrire au Syndicat de votre profession, où vous trouverez l'aide et les conseils nécessaires pour défendre votre droit à la vie.

« A Travail égal, Salaire égal »

Pour tous renseignements, adressez-vous à la Bourse du Travail, 3, rue du Château-d'Eau (Bureau 30, 4e étage), tous les jours; le matin de 9 heures à midi; le soir, de 7 à 9 heures.

CIRCULAIRE DU SYNDICAT GENERAL DE LA CHEMISERIE, LINGERIE, FAUX-COLS ET PARTIES SIMILAIRES

Aux Ouvrières en Confection pour le Sous-Vêtement militaire (Chemises, Caleçons, etc.

L'Intendance militaire de Paris a fixé un prix minimum de façon:

Pour les chemises: 0 fr. 35. Pour les caleçons: 0 fr. 30.

Pour les autres travaux: draps, torchons, serviettes, musettes, etc., elle a établi des tarifs minima à l'heure:

Ouvriers professionnels, 0,75 l'heure; manœuvres, hommes (hommes de peine), 0,50; manœuvres femmes (manutentionnaires), 0,30; maîtresses ouvrières, 0,50; receveuses, 0,40; ouvrières employées aux réparations, 0,30; mécaniciennes travaillant à la machine mue aux pieds, 0,35; mécaniciennes travaillant à la machine au moteur, 0,30; ouvrières travaillant à la main (couture), 0,30; défaufileuses, pose de boutons, 0,20.

Nota. — Ce tarif doit être affiché dans les ateliers de l'entreprise.

Dans le cas où l'Administration constaterait une différence entre le salaire payé aux ouvrières et le salaire prévu au présent bordereau, elle indemnisera directement les ouvrières lésées au moyen des retenues opérées sur les sommes dues à l'entrepreneur.

Les travaux ci-dessus énumérés, s'ils sont exécutés à domicile, par conséquent rétribués aux pièces, doivent être payés de manière à assurer à une ouvrière, d'habileté moyenne, le salaire à l'heure indiqué plus haut. Ces prix doivent être appliqués à tous les travaux de lingerie militaire exécutés dans la région dépendant du gouvernement militaire de Paris (Paris et département de la Seine) quelle que soit leur provenance, c'est-à-dire que la commande vienne de l'Intendance de Paris ou de toute autre ville.

Ouvrières!

Si vous receviez un salaire inférieur à ceux mentionnés ci-dessus, avisez-nous, soit en venant apporter vos réclamations à une des permanences indiquées plus bas, soit en nous adressant par écrit une réclamation en nous indiquant votre nom et adresse, pour nous faciliter nos démarches. (Aucune indiscrétion n'est à craindre).

Notre organisation syndicale fera tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin aux abus dont vous pourriez être victimes et vous faire rembourser la différence qui vous est due.

Permanences:

Mercredi et Vendredi, de 9 heures à 11 h. 1/2 du matin, Bourse du Travail, Bureau 21 (2e étage).

Lundi, de 3 heures à 5 heures du soir; Jeudi, de 10 heures à 11 h. 1/2 du matin, rue Fondary, 32.

Mardi et Vendredi, de 9 heures à 11 h. et demie du matin, rue de la Paix, 20, au 1er étage (Atelier de chômage).

A propos d'épingles

Une de nos lectrices nous écrit:

« Pourquoi voulez-vous qu'on nous tracasse encore avec nos épingles. Les protège-pointes se perdent, ne tiennent pas, sont insupportables. J'avais pris le parti d'en emporter deux dans mon réticule pour les mettre seulement en cas de protestation et j'ai perdu ceux-là aussi. C'est ruineux! Le mieux serait de supprimer les épingles ou de mettre des caoutchoucs comme les petites filles, ou de porter des chapeaux hauts de forme! Il me semble en tout cas que nous avons d'autres choses à penser en ce moment. »

A. B.

Une seconde lettre nous semble répondre à cette protestation. La voici:

« Je confesse que pour ma part, je n'avais obéi que d'une façon très relative à l'ordonnance de M. le Préfet. J'en comprenais fort bien l'esprit humanitaire, expliqué d'ailleurs par les accidents graves qui l'avaient motivé, et je me promis énergiquement de faire emplette des fameux engins à ma première sortie. Je l'oubliai hélas! de nombreux jours. J'y arrivai enfin et m'en fus par les voies et communications, très fière du bon exemple que je donnais. Mais, encore hélas! les objets de mon orgueil disparurent bien vite: on veut ôter son chapeau, on tire l'épingle et la petite chose, désembrochée du coup, roule et s'enfuit sans qu'on y pense. J'en rachetai, j'en reperdis, il ne m'en resta bientôt plus qu'un et... je l'oubliai dans un tiroir.

En ce temps-là, je dus faire, entre des compagnons très chers, plusieurs longues courses en automobile. Et soudain, dès la première, une vive angoisse étreignit mon

âme à chaque cahot qui nous jetait, moi et les dards sortant de mon chapeau, vers mon voisin de droite ou ma voisine de gauche. Dès la seconde sortie, je pris fidèlement la minime précaution qui mettait à l'abri mes chers compagnons de quelque éventualité horrible: œil crevé, tempe percée, joue lacérée... on frémirait à moins.

Et maintenant, Madame, si vous rencontrez dans un tramway, une voyageuse à protège-pointes qui dénombre d'un œil courroucé les pointes non protégées et tremble pour le voisin de la dame que hérisse la plus longue, ce sera moi. Si vous rencontrez, un autre jour, une voyageuse sans protège-pointe qui porte d'un air égaré la main à sa tête, ouvre son sac, ouvre son porte-monnaie en tire un petit objet et le fixe au bout de son épingle à chapeau, ce sera moi.

Parfois... et voilà bien la faiblesse humaine... la même personne, sereinement vous menacera d'un dard aigu... elle aura totalement oublié l'ordonnance du 8 décembre 1913...

Mais, alors, madame, que vienne oh! que vienne votre quêteuse de police.

Je lui paierai avec ardeur le rachat de ma faute. Et bientôt, j'espère, j'aurai indéracinablement acquis la salutaire habitude. Plus jamais ne m'exposerai à voir par ma faute, couler le sang.

Veules et serviles que nous sommes, incapables de désobéir aux modes qui nous imposent d'instables couvre-chefs, au moins obligeons-nous à préserver autrui des meurtrières menaces de notre armement. Aujourd'hui surtout où il jaillit par tant de nobles blessures, le beau sang de France, honte sur qui risque de le répandre pour satisfaire à la coquetterie et à la paresse combinées!

F. L.

Les féministes et la tutelle des femmes

Nous recevons l'information suivante:

Je demande à mon tour à « La Française » de faire connaître ce que nous avons fait pour la *tutelle*.

Avant la guerre, les *femmes radicales et radicales-socialistes* ont fait signer une pétition pour l'égalité des droits dans la tutelle. En raison de la guerre peu de feuilles sont revenues. Celles qui sont revenues ont été déposées sur le bureau du Sénat par M. le sénateur Lucien Cornet. La chose a paru à l' « Officiel ».

Les groupes de Mesdames Hamner et Deflou ont signé la pétition.

Quant au texte proposé aux trois sociétés, j'estime qu'il ne demande pas assez et que c'est l'égalité complète qu'il faut. C'est-à-dire que la *femme mariée* ne doit pas avoir besoin d'une *autorisation* de son mari pour être tutrice — à moins que l'on ne veuille ajouter que le *mari* doit être *autorisé* par sa femme pour accepter *une tutelle*.

A Lausanne une société, Union des femmes, a grâce au zèle de Mme Schnetzler, obtenu pour toutes les femmes de cantons de Vaud, Genève, etc., — le droit d'obtenir des *tutelles* d'enfants abandonnés, déférés par le tribunal.

Gabrielle Moyse.

Héroïnes du Jour

Hommage du Sénat Français à Miss Edith Cavel

Le monde entier, par des milliers de manifestations de tout genre élève vers le martyre de Miss Edith Cavel son admiration et sa douleur, sa colère contre les bourreaux. Des institutions, des lieux vont porter son nom. La reine mère d'Angleterre lui cède l'honneur de baptiser un hospice qui devait s'appeler « Hospice Alexandra »; la ville de Bruxelles lui consacre une de ses rues. Et, grands ou petits, d'innombrables groupements sociaux des pays belligérants ou neutres célèbrent l'héroïne. Voici parmi les plus importantes manifestations celle du Sénat français.

A l'ouverture de la séance du 30 octobre, présidée par M. Antonin Dubost, M. Ournac a déposé la motion suivante, en l'honneur de miss Edith Cavel, la glorieuse victime anglaise des Allemands :

« Le Sénat, pénétré d'horreur devant l'assassinat de miss Edith Cavel, s'incline avec respect et une profonde émotion devant la mémoire de cette héroïque martyre du devoir, qui sacrifia sa vie pour la cause du patriotisme et du droit éternel.

Par ce crime horrible les assassins se sont mis au ban de l'humanité, il restera leur flétrissure éternelle.

Puisse le sang versé par cette héroïne, mêlé à celui de tant de femmes françaises, belges, russes, serbes et monténégrines et d'enfants lâchement assassinés, faire germer de nouveaux héroïsmes et des vengeurs de l'humanité. » (Applaudissements).

Le président déclare :

« Le Sénat voudra, dans un vote unanime, saluer cette héroïne du devoir, morte pour la Patrie! » (Très bien).

La motion de M. Ournac, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A L'ORDRE DE L'ARMÉE

Mlle Tassin, infirmière diplômée de la société de secours aux blessés militaires, attachée à l'ambulance alpine 1/73.

Affectée à une ambulance du front qui était appelée à fonctionner dans des conditions particulièrement difficiles et périlleuses, et bien que prévenue des grands dangers qui l'attendaient, a tenu à suivre le sort de sa formation sanitaire; a fait l'admiration du personnel médical et des blessés par son intassable dévouement, son remarquable sang-froid et la plus belle simplicité, est constamment restée à son poste, malgré les bombardements violents et répétés de la région où était installée l'ambulance; a été par son calme extraordinaire aux heures critiques, d'un gros réconfort pour les blessés et d'une très salutaire influence sur le personnel infirmier et brancardier.

Mme la baronne Fain (Magdeleine), infirmière-major, présidente du comité de Compiègne: est restée à son poste de présidente et d'infirmière-major de l'hôpital du château de Compiègne au moment de l'occupation allemande; a fait face aux différentes difficultés de tout genre avec sang-froid, énergie et une attitude pleine de dignité et de fermeté, se tenant prête à toutes les éventualités, et réconfortant sans cesse son personnel. N'a pas quitté ses fonctions depuis le début de la guerre malgré les bombardements ennemis.

Mlle Cléret (Marie), infirmière-major à l'hôpital annexe du collège (Compiègne) a fait campagne au Maroc. Est restée à son poste pendant l'occupation allemande, a organisé au prix de difficultés sans nombre l'hôpital du collège de Compiègne qu'elle n'a cessé de diriger depuis sa fondation avec un dévouement digne d'éloges et malgré des bombardements de grosse artillerie.

Mlle Jeanne Barbier, infirmière-major à l'hôpital annexe du palais de Compiègne: est restée à son poste pendant l'occupation allemande. A dirigé l'hôpital 34, à Compiègne, pendant cette occupation, avec une énergie et une attitude peu communes et n'a pas un seul jour, depuis le début de la guerre, quitté ses fonctions malgré des bombardements de grosse artillerie.

Mme Eugénie Trivioz, en religion sœur Jeanne-Marie, supérieure du couvent de la Compassion (hôpital annexe du palais de Compiègne): au moment où les Allemands allaient occuper Compiègne, a refusé de quitter son couvent, se tenant ainsi résolue et prête à toutes les éventualités. A mis tout son personnel à la disposition du service de santé, en a imposé aux Allemands par son attitude digne et ferme, et n'a cessé depuis le début de la guerre de consacrer à l'œuvre des blessés son temps et les ressources de la communauté avec un dévouement et une intelligence au-dessus de tous éloges, et cela, malgré des bombardements de grosse artillerie.

Mme Marie Hermann, infirmière à l'hôpital annexe du palais de Compiègne: est restée à son poste pendant l'occupation allemande de Compiègne. S'est consacrée aux soins des grands blessés de l'hôpital 34 depuis le début de la guerre, avec un courage et une énergie qui ne se sont jamais démentis, et cela malgré des bombardements de grosse artillerie.

Mme la comtesse Antoinette Pillet-Will, infirmière à l'hôpital annexe du palais de Compiègne: a accompagné jusqu'à Rouen un convoi de blessés anglais évacués de l'hôpital 34 à Compiègne. Trouvant à son retour la ville occupée par l'ennemi, y est rentrée le lendemain du départ des Allemands. N'a pas quitté son poste depuis cette époque, malgré des bombardements de grosse artillerie, consacrant au service des blessés un dévouement et une énergie vraiment remarquables.

Mme Hélène Boltenski, infirmière à l'hôpital d'évacuation de Villers-Cotterets n'a cessé depuis le 23 septembre 1914, de soigner, avec le plus grand dévouement, les malades et blessés de l'hôpital d'évacuation ne reculant devant aucune besogne, si pénible fut-elle. Au cours du bombardement du 17 juin 1915, vit éclater, à moins de dix mètres d'elle, un obus de trois cent quatre-vingt millimètres dont l'explosion l'a couverte de débris de terre, n'en continua pas moins, sans manifester aucune émotion, à donner ses soins aux malades et blessés et ne consentit à quitter l'hôpital qu'après son évacuation complète.

Mme Juliette Perdon, infirmière à l'hôpital d'évacuation de Villers-Cotterets : a contribué, avec le plus grand dévouement, à soigner les malades et blessés de l'hôpital d'évacuation de Villers-Cotterets, ne reculant devant aucune besogne. Au cours du bombardement du 17 juin 1915, vit éclater, à moins de dix mètres d'elle, un obus de trois cent quatre-vingts millimètres, dont l'explosion l'a couverte de débris de terre, n'en continua pas moins, sans manifester aucune émotion, à donner ses soins aux malades et blessés et ne consentit à quitter l'hôpital qu'après son évacuation complète.

Mme de Saint-Martin, en religion sœur Joseph du Saint-Besaire, de l'ordre de Saint-Joseph de Cluny : infirmière-major à l'hôpital n° 11 de Senlis, est restée à son poste pendant l'occupation ennemie, soignant les blessés allemands, parcourant au péril de sa vie les rues de Senlis pour chercher un médecin militaire allemand pouvant venir soigner les blessés et malades de l'hôpital, a repris son service lors de la réouverture de l'hôpital, en novembre 1914, et n'a pas cessé, depuis cette époque, de s'occuper des malades avec le plus grand dévouement.

Mme Carpentier, en religion sœur Blanche du Sacré-Cœur de Marie, de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny, supérieure du couvent de Saint-Joseph à Senlis: instituée, lors de l'évacuation de Senlis, gardienne du matériel de l'hôpital temporaire n° 14, à Senlis, installé dans les deux établissements qu'elle dirige, a fait respecter, par son attitude courageuse devant l'envahisseur, tous les intérêts dont elle avait la charge. A été, lors de la réorganisation de l'hôpital temporaire, fin novembre 1914, la collaboratrice infatigable du médecin et de l'officier d'administration chargés de cette réorganisation.

Mme Octavie Malahieude, en religion sœur Marguerite, des religieuses de Saint-Vincent de Paul: infirmière dès le temps de paix des salles militaires de l'hôpital général de Senlis, est restée à son poste pendant l'occupation ennemie, faisant sans défaillance son devoir auprès des malades et des blessés. Depuis l'utilisation du service par l'armée, a été en contact permanent avec les typhoïdiques et les autres de jour, et souvent de nuit, tous les soins contagieux traités à l'hôpital. A assuré les soins dont ces malades ont besoin, sans prendre depuis cette époque, une journée de repos.

(Ordre du 11 septembre 1915.)

CROIX & MÉDAILLES

Le ministre de la guerre a décerné les insignes d'honneur des épidémies ci-après :

Médaille de vermeil. — Mme Formari, infirmière à l'hôpital de l'hôtel des Ambassadeurs à Menton.

Médailles d'argent. — Mme Gallas (en religion sœur Hyacinthe), supérieure de l'hospice civil militarisé de Villers-Cotterets; Mlle Wolfe, infirmière bénévole à l'hôpital numéro 2 bis à Neuilly-sur-Seine; Mme Desnoes (en religion sœur Marie-Léocadie), infirmière bénévole à l'hôpital complémentaire numéro 66 à la Roche-du-Theil, près Redon; Mme Craven, infirmière de la Société française de secours aux blessés militaires à l'hôpital mixte de Romans.

Médailles de bronze. — Mme Faucillon, infirmière bénévole à l'hopital complémentaire Buffon, à Paris. Mmes Gouttenègre (en religion sœur Saint-Antoine-de-Padoue); Vallière; Mlles Martin; Robert; Cahon.

Médailles de Saint-Georges. — Le tzar Nicolas, dans une récente revue du front russe s'est entretenu avec les sœurs de charité accomplissant leur œuvre sous le feu de l'ennemi et leur a décerné des médailles de Saint-Georges.

MORTES AU CHAMP D'HONNEUR

Mlle Madeleine Picard, fille de M. Emile Picard, membre de l'Académie des sciences, qui avait pris du service dans un hôpital, vient de succomber aux suites des fatigues éprouvées. M. Picard avait déjà eu, en janvier, la douleur de perdre un fils, glorieusement tombé au champ d'honneur.

La Propagande Française par les Femmes

Une journaliste parisienne en Roumanie

Après avoir, pendant plusieurs mois, rempli les fonctions d'infirmières à l'hôpital Buffon et au Grand Palais, Mme Jane Némo, dont les féministes connaissent le charme et le zèle, s'est trouvée appelée en Roumanie. Elle n'a cessé d'y mener une active propagande francophile, en particulier par une collaboration assidue aux journaux.

Nous avons la bonne fortune de posséder toute une série d'articles qu'elle y a publiés au jour le jour sur de petits faits d'actualités. Ils sont à la fois un curieux tableau de la vie roumaine et un incessant appel en faveur de la France.

Quelques extraits le feront comprendre. Les articles datent du printemps et de l'été derniers. Ils ont paru dans le journal *La Roumanie*. Voyons d'abord la *Bataille de Fleurs:*

J'ai assisté samedi et dimanche à deux manifestations bien différentes. La première, d'un caractère léger, superficiel, réunissait le Tout-Bucarest qui n'a songé qu'à s'amuser, à rire de tout et de rien, à ne voir, malgré les événements tragiques actuels, que le beau côté de la vie.... Et je ne voulus voir en ces réjouissances, que la fête des trois couleurs réunies. Bleuets, marguerites, boutons d'or, coquelicots jetés à profusion, emblèmes des deux nations amies. Elles furent même personnifiées par six jeunes filles charmantes, les trois premières habillées bleu, jaune, rouge, les trois autres bleu, blanc, rouge. Ces couleurs françaises et roumaines, drapeaux vivants et souriants dans le même char, eurent sur tout le parcours, le succès qu'une telle alliance — si espérée, si attendue — méritait. L'auto qui contenait les rédacteurs de **La Roumanie** et qui avait arboré les couleurs françaises, fut également l'objet de manifestations francophiles.

Le cri de « Vive la France » sonnait agréablement à mon oreille, tandis que, dans l'espace, se croisaient — engins inoffensifs — les bouquets tricolores.

Combien je préfère la manifestation grandiose, imposante, à la Légation italienne.

Dimanche, ce fut au son de la Marseillaise, des hymnes italien et roumain, que je parcourus la route qui va du Cismigiu à la Légation italienne. Quel spectacle réconfortant en ces moments d'angoisse que nous vivons!

Comment pourrait-on croire encore, devant ces milliers de patriotes enthousiastes fêtant notre nouvelle alliée l'Italie, que la Roumanie puisse conserver sa neutralité?

Sous le titre *Propos d'Attente*, Mme Jane Nemo affirme que « la Roumanie aime la France, mais, dit-elle :

Cela n'empêche cependant pas quelques trafiquants de ravitailler les belligérants avec du maïs, du pétrole et peut-être bien d'autres choses que nous ignorons.

Je ne pouvais croire à cette exportation et voulus m'en rendre compte de visu. Je fus à Prédeal.

Il a bien fallu me rendre à l'évidence devant les nombreuses carutes transportant du maïs à la frontière hongroise!

Toute la route, d'Azuga à Prédeal, est sillonnée, chaque jour, de ces véhicules pittoresque traînés par les bœufs.

A la frontière, sous la surveillance des douaniers roumains au casque à pointe et des douaniers hongrois au chapeau à plumes, les sacs sont déchargés à dos d'homme et portés sur le territoire voisin.

Au delà du poteau-frontière s'élève une montagne de sacs de maïs. Et cela fait du pain pour l'ennemi! C'est du reste là leur principale source de ravitaillement!

Où prendront-ils leur pain, les Hongrois, quand la barrière ne s'ouvrira plus que pour laisser passer les centaines de mille hommes allant arracher leurs frères transylvains à leur joug pesant?

Je les ai vus, ces Roumains de Transylvanie, je leur ai parlé. Trois fois la semaine, ils ont la permission de venir s'approvisionner à Prédeal, et j'ai senti que, tels les Alsaciens-Lorrains, ils attendent tous le jour de la délivrance.

Qu'on ne les laisse pas mourir de faim en préparant leur retour à la Mère Patrie! soit! mais qu'on ne les fasse pas languir plus longtemps!

Les effectifs sont au complet, on a du matériel, des munitions, de la bravoure et la volonté de vaincre.

Le canon tonne, dit un autre article sur la Fête Nationale. C'est signe de réjouissance.

Et l'auteur salue le canon roumain « que la France attend ».

Voilà ce qu'ont pensé hier les milliers de Roumains venus pour acclamer le Roi, la Reine et l'armée roumaine en tenue de campagne.

« Elles sont vraiment bien, mes filles », a dit la reine en les voyant monter en voiture à l'issue de la cérémonie. Quelle fierté touchante d'une Majesté et d'une Mère, et quel joli geste ce baiser à la petite Princesse Lioara qu'un uniforme élève jusqu'aux lèvres royales!

J'avais déjà beaucoup admiré la Reine partout où je l'avais vue, mais l'impression que j'eus dimanche à son arrivée dans ce cadre militaire et fleuri est indéfinissable. Bien campée sur son cheval, dans son uniforme de colonel du 1er hussards, elle est la grâce majestueuse, la beauté souveraine, la bonté rayonnante, le charme captivant qui font que tout un peuple l'aime.

Sous les titres *Tout-Bucarest* et *On danse sur un volcan*, Mme Jane Némo note quelle insouciance et quelle ardeur au plaisir possèdent la société roumaine. Elle y trouve l'occasion d'une invite à une autre sorte de danse.

Dansons la danse nouvelle
Vive le son, vive le son
Dansons la danse nouvelle
Vive le son du canon.

Voici un article sur *Les Hôpitaux militaires Français* qui montre aux Roumains les médecins et les infirmières français au chevet des blessés. Un autre à propos de la visite du *Général Pau à Bucarest* dit la déception de l'auteur, lorsque en arrivant à Bucarest, elle trouva la Roumanie qu'on avait cru prête « à marcher », fort peu disposée à le faire; et son espoir revenu en présence de la réception délirante qui accueillit le général français.

Après un compte rendu des spectacles que s'en furent donner à Bucarest Lugné Poé et Suzanne Després qui firent acclamer Rostand et Courteline, Mme Jane Némo dit le succès à Bucarest de La Chanson Française.

Elle est très en faveur près de nos amis, les Roumains, la chanson française. Qu'elle soit sentimentale ou rosse, libertine ou patriotique, elle émeut ou amuse, excite ou fait vibrer les cœurs; on l'aime enfin. Est-ce pour ses sentiments délicats, son esprit gaulois, son piment, si parisien, son ardeur communicative, ou est-ce pour le pays qu'elle représente? Pour ceci et pour cela, je pense.

Le succès remporté chaque soir par Ouvrard et surtout Milton, n'est certainement pas pour les chansons de leur répertoire.

Elles sont ineptes et c'est ce qui fait leur saveur, car eux, ils ont la manière.

Un genre de chanson très en vogue à Paris — avant la guerre — fut la chanson improvisée, la chanson express. L'un dernier, les Roumains appréciaient comme il convient cette gymnastique de l'esprit qu'innovait ici notre grand chansonnier français, Charles Fallot.

Ce genre montmartrois, je fus surprise de l'entendre, ces jours derniers, sur une scène roumaine et par une artiste femme. Mlle Lambray jongle très adroitement avec les rimes fournies par le public et met beaucoup d'intelligence et d'esprit dans ses couplets improvisés.

Voilà une nouvelle victoire féminine française.

Une autre Parisienne, Mlle Malza, apprit récemment aux Roumains, le régal des bonnes chansons françaises.

Enfin, hier au soir, j'ai trouvé à l'Alhambra, la chanson française, une fois de plus personnifiée par la divette Debriège.

Pour terminer, donnons ces lignes sur *La Jeunesse Roumaine* :

Il y a un mois environ, vint me voir un jeune Roumain de 17 ans.

Avant appris que j'habitais Paris, où il partait le lendemain, il venait se mettre à ma disposition pour emporter les lettres qu'il se chargeait très aimablement de remettre à mes correspondants parisiens.

Ce jeune Roumain allait s'engager dans l'armée française. Comme tous les étudiants de Roumanie, comme toute la jeunesse roumaine, son cœur battait pour ma belle France, que tous aiment à l'égal de leur Patrie.

Tous sont prêts à lui tendre la main, à combattre pour elle, à prendre part à cette lutte homérique de la civilisation contre la barbarie.

Et tous attendent le jour très prochain où, comme leurs frères latins d'Italie, ils vont à leur tour, au nom de l'humanité, faire le sacrifice de leur vie. Ce sont de belles âmes, de grands cœurs, des esprits cultivés, des cerveaux bien trempés.

Notre jeune Roumain est donc parti, il est même arrivé, et appartient depuis le commencement de mai au 1er régiment étranger, à Lyon, de notre belle et héroïque armée française. Son voyage ne s'est pas effectué sans difficultés et je me fais un plaisir de reproduire quelques extraits d'une lettre qu'il vient de m'adresser :

« Je m'empresse de vous donner de mes nouvelles dès mon arrivée en terre française. Je suis resté deux jours en prison, à Innsbruck, en Autriche. En perquisitionnant les voyageurs, les autorités militaires autrichiennes ont trouvé sur moi vos lettres et quelques numéros de « La Roumanie ». J'ai été conduit devant un commandant qui m'a forcé à ouvrir les lettres et à les traduire. C'est avec regret que je vous fais connaître cet abus des Autrichiens contre les lettres fermées, portées par un Roumain, citoyen neutre.

« Mais que faire; c'était la force, et les autorités militaires m'ont retenu deux jours en prison en ne me donnant presque rien à manger.

« On m'a naturellement, confisqué lettres et journaux et on m'a laissé libre sur la promesse que je n'allais qu'à Zurich, en Suisse.

« J'ai pris immédiatement le train pour Paris. Arrivé en gare à Lyon, le commissaire me conseilla de descendre en cette ville où se trouve le meilleur régiment étranger. Sans hésitation, je me suis engagé dans l'armée française, et c'est pour moi un grand honneur. Heureux, moi, le jeune étudiant roumain qui vient à ses frais, s'engager volontaire pour donner son sang pour la France. J'ai commencé aussitôt les exercices militaires et je donne toute mon attention, parce que, en servant la France, je veux être un bon soldat et pouvoir dans peu de jours aller au feu. Le service est très dur, mais la cause de la France, la splendide cause, n'est pas à comparer avec le petit sacrifice que je fais de tout mon cœur pour la Civilisation et pour l'Humanité. Le jour où je partirai combattre, sera le plus beau de ma vie!

« Quand on n'a pas vu les soldats français aller au feu, on n'a rien vu. C'est admirable! il ne peut rester aucun doute que la victoire soit aux Français! Et moi, comme patriote roumain, qui n'a pas oublié sa splendide et bien-aimée Roumanie, je me demande ce qu'ils attendent encore, nos hommes d'Etat!

« Je baise vos mains Madame, vous qui êtes très heureuse de faire partie de la plus grande nation du monde, grande comme noblesse et humanitarisme. »

Bonne chance, petit Roumain, soldat français, qui allez vous battre pour mon cher pays, et salut à toi, belle jeunesse Roumaine, qui possède de tels enfants et qui prouvera demain que tu es la digne sœur de la vaillante jeunesse française.

JANE NEMO.

LES LIVRES

La Grande mêlée des peuples par M. Hollebecque

Si la guerre n'a pas beaucoup ralenti la production littéraire quant à la quantité elle n'a pas été sans nuire en général à sa qualité. Il ne restera sans doute pas grand chose de toutes les publications jaillies en pleine fièvre, dans l'angoisse de demain, et toutes frémissantes des émotions d'aujourd'hui.

Aussi le livre de Mme Hollebecque frappe tout d'abord par la haute tenue de son écriture. Pourtant l'auteur vibre comme d'autres aux événements, et si dans ces récits, et poèmes, il y a beaucoup d'art, on y trouve également un sentiment très vrai et « féminemment » délicat. Seule une culture solide et extrêmement variée peut donner à un style ce naturel dans l'élégance, cette justesse d'expression unie à la sincérité.

Avec une souplesse étonnante, le poète (car la note dominante est bien la poésie) se fait une âme multiple, alsacienne avec **le père Cigogne**, belge comme le **Roi-Chevalier**, un peu anglaise dans **l'équipe d'Eton**, un peu Gourkha dans les **Cavaliers du Soleil**. Cela ne l'empêche pas de s'attendrir avec une grâce toute française en nous contant comment le petit infirme Johannès, qui n'avait pour toute joie au monde (et elle lui suffisait) que de contempler le sourire de l'Ange annonciateur, au grand portail de St-Remi, est mort en essayant parmi les décombres de recueillir ce sourire.

Garder au sein même de la tourmente la discipline de sa plume, est pour un écrivain un bel exemple de force. Félicitons-nous que cet exemple soit donné par une femme, et, qui plus est, par une féministe.

Alice Berthet.

LIVRES NOUVEAUX

L'Intelligence du Bien par Jeanne de Vietinghoff (Fischbacher).

L'heure des âmes par Louis Germain Levy (Union libérale israélite).

ÉCHOS

Une nouvelle avocate. — Une nouvelle avocate, Mlle Madeleine Misart, a prêté le serment d'usage devant la première chambre de la cour d'appel de Paris.

La traite des orphelins. — La « Bibliothèque universelle » de Lausanne a publié la suggestive information suivante:

« Les Jeunes Turcs donnent toute leur mesure; ils profitent du prétexte de la guerre pour réaliser le seul article de leur programme auquel ils tiennent sincèrement, l'unification de l'empire sous une même loi, dans une même foi; leurs alliés leur laissent accomplir le crime: en plein marché de Constantinople, ville administrée par des Allemands, traversée par des patrouilles allemandes, **on vend les orphelins des deux sexes**, de huit à douze francs pièce.

Une prévision barbare. — Les Allemands s'organisent pour combler les vides de leur population. Mais savez-vous pour quoi ils veulent repeupler leur pays? Pour faire la prochaine guerre. Cette considération effroyable est en tête des arguments présentés pour justifier une association de repopulation qui se crée là-bas.

Parmi ceux qui favorisent cette ligue pour la production de la chair à canon, on trouve le président du comité central de syndicats allemands, qui a prêché « la conduite de la population ouvrière » et *la présidente de l'Union des femmes évangéliques allemandes*.

NOUS AVONS REÇU

De Mme Agnès, Rosselin 100 fr.; De Mme Léopold Kahn, 50 fr.; De Mme Remember, contributions au budget de « La Française ».

Bulletin des Sociétés féministes

UNION FRATERNELLE DES FEMMES

L'Union Fraternelle des Femmes consacrera sa prochaine séance à la **Tutelle des Femmes**. M. Maurice Viollette, député d'Eure-et-Loir, rapporteur du projet de loi, prendra la parole. D'autres orateurs sont inscrits au programme.

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Les lecteurs de la « Française » et leurs amis, sont priés de bien vouloir assister à la réunion des membres de l'U. F. S. F., qui aura lieu le dimanche 14 novembre 1915, à 2 h. 1/2, dans la salle de la « Vie Féminine », 88, avenue des Champs-Elysées.

ORDRE DU JOUR

Appel aux Femmes, par Mme de Witt-Schlumberger, présidente de l'U. F. S. F.

Notre Programme, par Mme Léon Brunschvicg, secrétaire générale de l'U. F. S. F.

L'Opinion de la Presse sur l'Activité féminine, par Mme Pauline Relour, Secrétaire générale adjointe de l'U. F. S. F.

La Question économique et les Femmes, par Mlle V. Thomson, membre du Comité Central de l'U. F. S. F., Directrice de la « Vie Féminine ».

Les Résultats du Service de Propagande française à l'Etranger, par Mme Th. Casevitz, Secrétaire déléguée des « Sociétés féminines pour la propagande française dans les pays neutres. »

Quelques propositions d'Action féministe, par Mlle Marthe Bigot, secrétaire générale adjointe de la « Fédération féministe universitaire ».

GROUPE LYONNAIS DE L'U. F. S. F.

Le Groupe lyonnais donnait dimanche 24 octobre, sa première conférence de l'année, on pourrait même dire, la première depuis le Congrès de Lyon. Un auditoire nombreux et attentif a écouté avec le plus vif intérêt, l'exposé fait par Mme Caubet, inspectrice départementale du Travail concernant la nouvelle loi sur le salaire minimum des travailleurs à domicile. A l'appui de chiffres et de renseignements provenant d'enquêtes sérieuses, la conférencière, sans faire appel à aucune espèce de sentimentalité, par l'éloquence des faits eux-mêmes, a su émouvoir ses auditeurs sur la situation de cette catégorie de travailleurs. M. E. Lévy adjoint au maire, président de la séance, toujours dévoué à ces questions, ajoute à cette substantielle causerie, l'expérience de sa fonction municipale et fait voter en fin de séance, l'ordre du jour suivant :

Le groupe lyonnais de l'U. F. S. F., réuni le 24/10/15, salle du Grand Amphithéâtre du Palais des Arts, sous la présidence de M. Emmanuel Lévy, adjoint au maire, pour y entendre une causerie de Mme Caubet, inspectrice départementale du Travail, concernant le fonctionnement de la loi du 10 juillet 1915, sur le salaire minimum des travailleurs à domicile, remercie le maire de Lyon et la municipalité lyonnaise d'avoir organisé des ouvroirs permettant l'apprentissage de certains travaux pouvant se faire à domicile, des services de distribution de travail à domicile, et de l'atelier de coupe et de confection, remercie l'inspectrice des Ouvroirs qui a organisé ces différents services et toutes les personnes qui y apportent leur collaboration. L'Assemblée invite les ouvrières à domicile à s'organiser pour assurer l'application de cette loi qui marque un progrès social, et pour les femmes un pas vers leur émancipation.

Cet ordre du jour est voté à l'unanimité. Mme Blache-Calzan secrétaire générale, remercie, au nom du Comité, les personnes présentes; M. l'Inspecteur divisionnaire du Rhône, M. Gourjue, conseiller général, Mme Josserand, inspectrice des Ouvroirs municipaux et de l'Œuvre municipale du Travail à domicile, Mlle Pellat-Finet, secrétaire générale de la Fédération féministe du Sud-Est, Mlle Coste ex-présidente du Conseil des Prud'hommes de Vienne, et toutes les collaboratrices qui militent en faveur des droits de la femme dans la vie économique et sociale. Cette conférence sera probablement l'inauguration d'une série sur cette question devenue plus que jamais à l'ordre du jour, à l'heure où tant de femmes seront désormais seules à subvenir aux besoins de leur famille et à protéger leur foyer contre l'exploitation et la misère.

J. MEYER

Chronique des œuvres et institutions

L'AIDE MORALE

Les séances de « l'Aide Morale », société de lectures, d'auditions et de causeries populaires ont repris le 24 octobre dernier.

Dimanche prochain, le 7 novembre, elles auront lieu dans les salles des fêtes des mairies du 2e, du 4e et du 18e arrondissement.

Nous rappelons à nos abonnés:

1° Que pour que les demandes de changement d'adresse soient prises en considération elles doivent être accompagnées de la bande du journal et de 0.50 c. en timbres-postes.

2° Que les abonnements doivent être renouvelés dans la quinzaine qui précède leur expiration.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR REGIME DIÉTÉTIQUE

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison **Bignon-Pariani**. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph.: 309.04

Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas etc.
Comestibles étrangers

Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIERES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph.: 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison **J. PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph.: Central 47-58
Cafés — Thés — Maté.
Variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — **Expéditions en Province**

La gérante : JANE MISME.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Mabillon